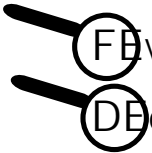


Info.pl@ine

ZOOM SUR



FEVEROLES

Intervention contre la rouille

DECHAUMAGE

Quelle stratégie choisir ?

N°106 – 28 juin 2006 – 3 pages

AGRO-METEO

Les pluies très irrégulières sur le département ont malgré tout permis de réduire la demande climatique sur les cultures.

Cette baisse se remarque également du côté des températures, qui sont plus propices à l'accompagnement de la phase de remplissage des grains.

L'ETP revient vers des normales saisonnières (5,1 mm en moyenne durant la seconde décade de juin, et 4,9 mm en moyenne depuis le 21 juin avec un minimum de 2,2 mm le dimanche 25 juin).

ACTUALITES CULTURES

BLE (grain laiteux pâteux à pâteux)

P Ravageurs

Les **pucerons** ne sont pas montés sur les épis, même si dans certaines parcelles les populations étaient nombreuses.
Ø Continuer la surveillance sur les parcelles les plus tardives (centre et nord du département), et ne déclencher une intervention que si un épi sur 2 est porteur d'au moins un puceron.

POIS (remplissage des gousses)

P Ravageurs

La surveillance des **pucerons** est terminée dans les parcelles où les gousses ont atteint le stade limite d'avortement.
Le vol de **tordeuses** s'est poursuivi la semaine passée, notamment sur l'est du département. Les interventions ont dû être décidées en fonction du secteur et du débouché : voir Info.pl@ine n°105 de la semaine dernière.

MAÏS

P Pyrale

Le traitement pyrale doit avoir été réalisé sur les parcelles du sud du département.
Ø Sur les autres secteurs du département, attendre les premières pontes pour une bonne efficacité du produit.
Les traitements avec des pyréthrinoïdes (voir Info.pl@ine n°105) sont efficaces, mais détruisent aussi les auxiliaires, et contribuent ainsi au développement des pucerons. L'évolution de ce ravageur est à surveiller après le traitement.

FEVEROLE

P Maladies

La rouille se développe, surtout dans le centre du département (secteurs de Chailly-en-Brie, Chaumes-en-Brie, Nangis, Pécycy et Touquin). Quelques parcelles présentent aussi une évolution du mildiou et du botrytis.

Ø Une intervention doit se réaliser rapidement sur les parcelles non protégées fongicides, ou avec un BANKO 500 depuis plus de 15 jours.

Produits utilisables : HORIZON ou CARAMBA 0,6 l/ha

DECHAUMAGE

La culture suivante se gère dès la récolte. En effet, l'interculture est un moment privilégié pour réduire les adventices et faciliter l'évolution de la matière organique. Le déchaumage est un moyen d'y parvenir, même dans les parcelles où une culture intermédiaire sera implantée.

Pour favoriser la dégradation des résidus végétaux, pailles et menues pailles doivent être bien broyées et bien réparties (par la moissonneuse batteuse) sur toute la surface. Il est aussi important qu'elles soient mélangées à la terre rapidement après la récolte (avant qu'elles ne se dessèchent de trop), avec un enfouissement superficiel. Un rebroyage est recommandé sur les parcelles ayant une quantité de paille importante.

Le déchaumage accompagné d'un rappuyage favorise aussi la levée des mauvaises herbes (faux semis). Il doit donc être réalisé alors que le sol est encore suffisamment humide.

P Période de déchaumage

Quel que soit le type de sol, un déchaumage **précoce et superficiel** est préconisé, sauf en système de semis direct ou de travail très superficiel (inférieur à 5 cm). Dans ce dernier, il est préférable de laisser évoluer les résidus avant de réaliser un ou des faux semis.

Si le déchaumage ne peut être réalisé suffisamment tôt, attendre environ un mois après la récolte pour le réaliser. L'évolution naturelle des pailles permet alors une meilleure efficacité des outils de déchaumage ou/et de broyage.

Pour les sols sableux, il est préférable de prévoir un déchaumage **très précoce**, c'est-à-dire immédiatement après la récolte, car ces sols ont tendance à sécher très vite.

P Profondeur de travail

Lorsque l'on réalise plusieurs passages, le premier doit être **très superficiel** (< 2 cm).

Le second passage travaille le sol légèrement **plus profond** (4 à 5 cm au maximum supplémentaires).

En cas de troisième passage, celui-ci peut être un **pseudo labour**.

P Type d'outils utilisés

Privilégier les outils à dents dans tous les cas.

En cas d'utilisation des deux types d'outils (à disques et à dents), réserver l'outil à disques pour le premier passage.

Dans le cas de l'utilisation exclusive d'outils à disques, conserver la même profondeur de travail lors du deuxième passage en biais : 5 à 8 cm maximum, pour éviter d'avoir des amas de résidus en fond de travail.

Dans les sols argileux favorables au développement des limaces, le déchaumage est un moyen de lutte efficace. Il doit être réalisé superficiellement (< 5 cm), et renouvelé pendant une période de temps sec et chaud. L'assèchement du sol et l'exposition au soleil favorisent la destruction des œufs de limaces.

Les tableaux ci-après soulignent les particularités de chaque type de sol en ce qui concerne le déchaumage.

Classes de sol	Outil	Nombre de passages possibles	Rappuyage	Destruction de limaces
Limons francs	Si disques, 2 passages croisés	plusieurs possibles		
Limons battants assez sains	Préférer un outil à dents à un outil à disques	1 passage avec un outil à dent ou 2 passages, le second avec outil à dents.		
Limons battants engorgés	Outil à dents sinon pas de déchaumage	1 seul		
Limons argileux vrais	Préférer un outil à dents à un outil à disques	plusieurs possibles	Derrière le 1 ^{er} passage	oui

Classes de sol	Outil	Nombre de passages possibles	Rappuyage	Destruction de limaces
Limons argileux	Préférer un outil à dents à un outil à disques	2 ou 3	Derrière le 1 ^{er} passage	oui
Limons argileux engorgés		1 à 2		
Argiles limoneuses		2		
Argiles engorgées		2		
Argilo-calcaires		2		
Limons calcaires	Outils à disques ou à dents (voir nb passages)	1 passage avec un outil à disques ou 2 passages 1 avec un outil à disques et l'autre avec outil à dents.		
Sables calcaires	Préférer un outil à dents à un outil à disques	se limiter à 2		
Sables sains		plusieurs possibles		
Sables argileux & Argiles sableuses		2	Derrière le 1 ^{er} passage	oui
Sables limoneux & Limons sableux		Outil à dents sinon pas de déchaumage	1	

Source : Classification agronomique et comportementale des sols de Seine-et-Marne, CA77 - 2005

INFORMATIONS SECURITE

PREPARER LA MOISSON !

Dans quelques jours, les moissons vont commencer. Il est bon de vérifier vos installations afin de faciliter les interventions, d'éviter un accident ou tout autre risque.

Avant la moisson

- vérifier l'étanchéité des armoires électriques (poussières et électricité ne font pas bon ménage),
- vérifier les fixations des échelles mobiles,
- vérifier les protections sur les pièces en mouvement : pied de vis, courroies, chaînes, ...
- vérifier les gardes corps (un à 1 mètre et un second à 50 cm) et de la plinthe (10 cm de haut) sur les passerelles de service,
- vérifier le dispositif d'arrêt d'urgence sur les convoyeurs à chaînes ou à bande,
- aménager l'accès aux cellules avec un échelon ou deux ou une poignée fixée sur la paroi (facilite l'entrée dans la cellule),
- installer un thermostat sur votre ventilateur, il démarrera et s'arrêtera lorsque la température sera idéale,
- refermer les trappes qui vous ont été utiles pendant le nettoyage (sol et lieux de passage).

Au moment des interventions

- protégez-vous au moment du traitement de vos silos : masque, lunettes, combinaisons, gants car vous travaillez dans un espace confiné sans aération naturelle,
- prévoyez de laisser à proximité de votre installation de stockage (à l'abri de la poussière) des masques anti-poussière P2,
- soyez vigilant avec les pieds d'élevateur surtout s'il y a des remontées d'humidité : la fermentation de céréales dégagent du gaz carbonique,

Après la moisson

- protéger vos récoltes des rongeurs et des oiseaux.



Rédacteurs : les équipes Grandes Cultures et Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, Pôle Agronomie et Environnement, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@agri77.com - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
*avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, du Conseil Régional Ile-de-France
et de l'ADAR, Agence de Développement Agricole et Rural*
Toutes rediffusion et reproduction interdites